

## Etablissements classés (Commodo / Incommodo)

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 04 juin 2019, n° 3/15/0095, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a autorisé à Energie et Environnement, pour compte de ZITHA Senior S.A.,

**modification du délai de mise en exploitation (arrêté  
3/13/0055) à Seniorie St Joseph à Consdorf (*établissement de la  
classe 3*)**

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 05 août 2019 inclusivement

Consdorf, le 25 juin 2019  
la bourgmestre, le secrétaire communal,

